

Paiement tardif complement de salaire

Par carole verasani

Bonjour, je suis en maladie, ma mutuelle a versé le complément de salaire le 16 octobre à mon employeur qui ne me l'a pas reversé fin octobre sur ma fiche de paye ni fin novembre mais le 8 décembre après plusieurs coups de téléphone de ma part, de ce fait en novembre et décembre mes prélèvements en banque ont été rejetés et m'ont coûté des frais de rejets et des frais de commission d'intervention pour mon crédit immobilier. Puis-je demander le remboursement de ces frais à mon employeur dûs au paiement tardif de mon complément de salaire?

Merci de votre réponse.